



Processus d'étude / Centres de données

1^{er} septembre 2026

Liste des acronymes

- **CE : comité exécutif**
- **CM : conseil municipal**
- **CBT : chaîne de bloc transition (crypto)**
- **MEIE : Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie**
- **UC : Usage conditionnel**



Ordre du jour

- 1) Vente industrielle – processus standard**
- 2) Suivi des dossiers d'une vente industrielle**
- 3) Dossiers actuellement en processus d'analyse**
- 4) Volet Communications**

1. Vente industrielle – Processus standard

Vente industrielle standard

- Collecte d'informations sur le projet et les spécifications du site recherché
- Analyse des options potentielles de sites
- Validation préliminaire par l'entreprise du site proposé par la Ville
- Analyse permettant de qualifier le projet selon des indicateurs clés
- Négociation des termes et des conditions de l'offre d'achat
- Acceptation ou non de l'offre d'achat conditionnel par le CE et le CM
- Suivi et analyse par la Ville des conditions inscrites à l'offre d'achat
- Signature du contrat notarié concluant la vente du terrain une fois toutes les conditions rencontrées

2. Suivi des dossiers de vente industrielle

Conditions à l'offre d'achat

L'entreprise doit, dans les délais spécifiés à l'offre :

- Réaliser l'inspection du site et les études requises et faire l'analyse de faisabilité du projet sur le site
- Faire les demandes de dérogations, de changement réglementaire ou d'usage conditionnel, le cas échéant
- Préparer les plans requis pour l'acceptation du projet immobilier
- Faire rédiger et soumettre à la ville le projet de contrat de vente

Conditions à l'offre d'achat (suite)

La Ville doit :

- Procéder à l'analyse de la demande d'usage conditionnel, le cas échéant
- S'assurer que les conditions à l'offre sont toutes rencontrées
- Constituer les servitudes requises, s'il y a lieu
- Valider le projet de contrat de vente et le faire signer par les parties

3. Dossiers actuellement en processus d'analyse

Ententes adoptées le 7 juillet 2026

1

Avenants conditionnels pour chacune des conventions d'électricité en vigueur visant le changement d'activités de crypto vers « Centre de données »

2

Offre conditionnelle de vente industrielle d'un terrain afin de permettre le déménagement des activités de BHS sur un seul site

3

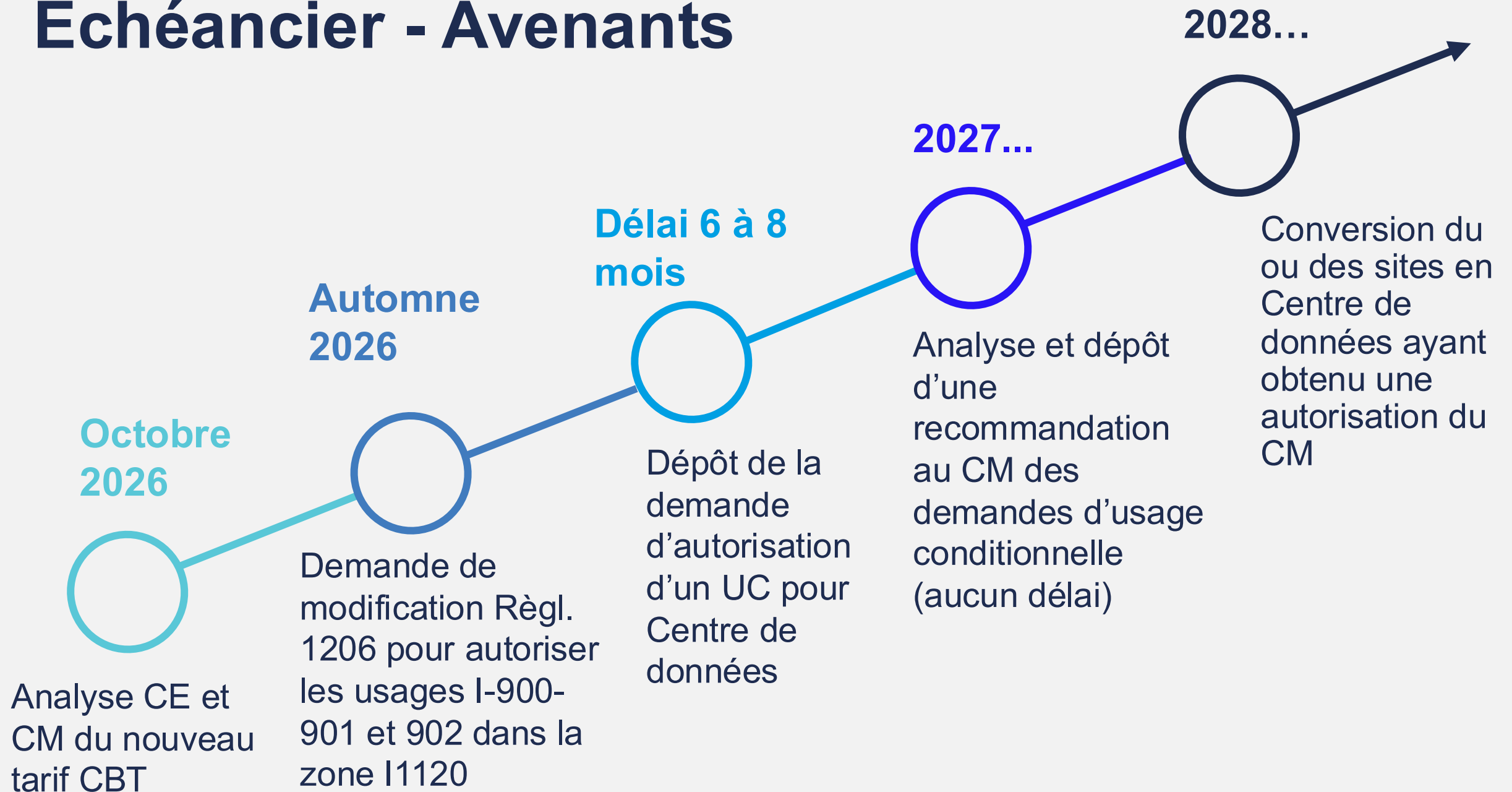
Convention d'électricité conditionnelle avec BHS visant à établir les conditions d'électricité sur le nouveau site

1- Avenants

Conditions imposées :

- Approbation CM d'une demande d'usage conditionnel pour « Centre de données »
 - Obligation de produire un avis technique évaluant les nuisances potentielles du projet, ses effets possibles sur l'environnement et la quiétude du voisinage
- Obligation de compagnonnage des génératrices
- Aucun dépassement de la puissance maximale allouée
- Dépôt de garanties
- Analyse d'un nouveau tarif de transition CBTS au Règl. n° 425

Échéancier - Avenants

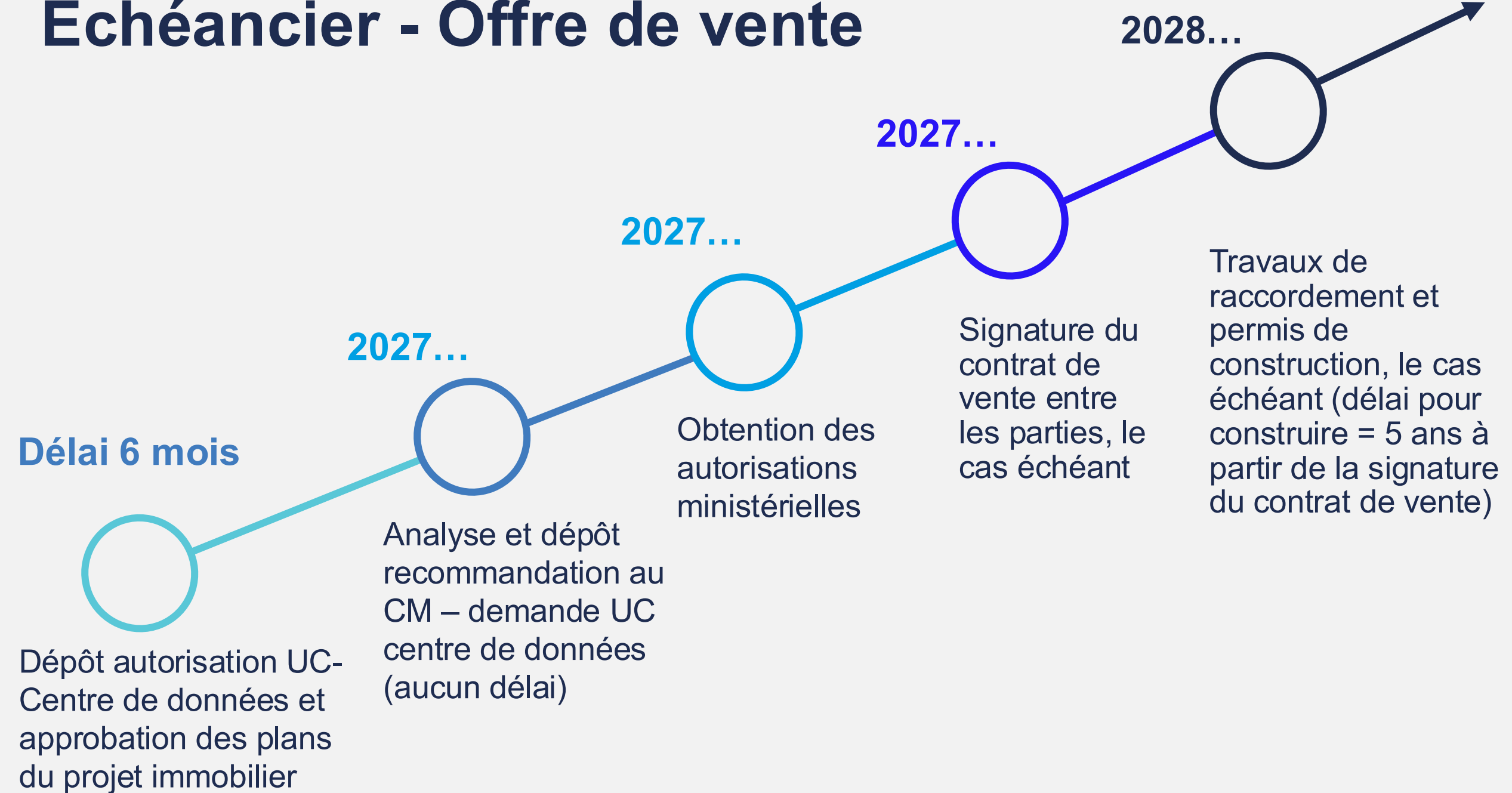


2- Offre de vente

Conditions imposées :

- Approbation CM d'une demande d'usage conditionnel pour « Centre de données »
 - Obligation de produire un avis technique évaluant les nuisances potentielles du projet, ses effets possibles sur l'environnement et la quiétude du voisinage
- Approbation des plans du projet immobilier (implantation, élévations architecturales et plans d'aménagement paysager)
- Obtention des autorisations ministérielles requises

Échéancier - Offre de vente

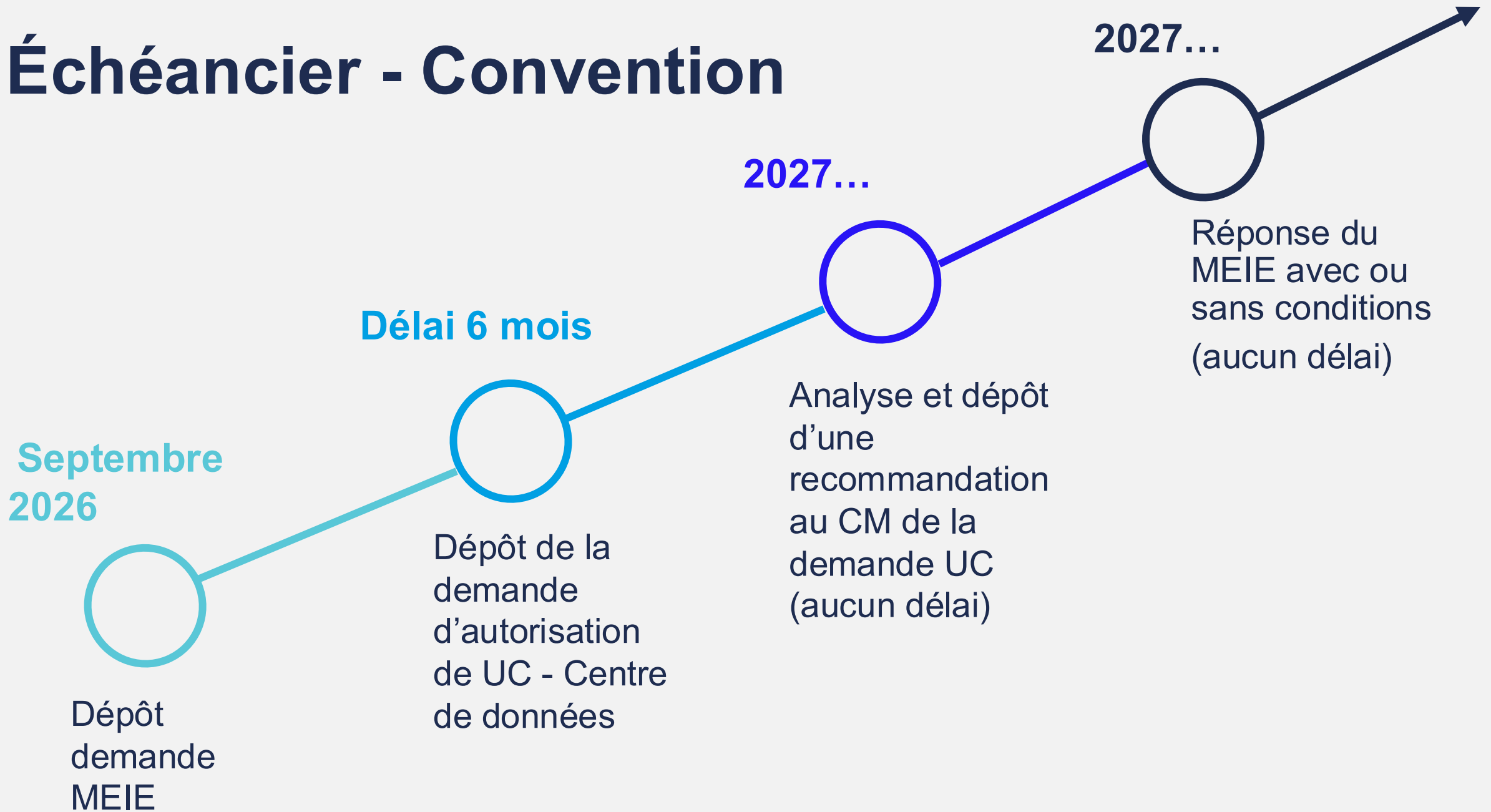


3- Convention d'électricité (nouveau site)

Conditions imposées :

- Approbation MEIE d'une demande d'autorisation de grande puissance
- Approbation CM d'une demande d'usage conditionnel pour « Centre de données »
 - Obligation de produire un avis technique évaluant les nuisances potentielles du projet, ses effets possibles sur l'environnement et la quiétude du voisinage
- Transfert complet des activités sur un seul site
- Obligation de compagnonnage des génératrices
- Aucun dépassement de la puissance maximale allouée
- Dépôt de garanties

Échéancier - Convention



Consommation actuelle par les clients :

BACKBONE HOSTING SOLUTIONS INC. (BHS)

96_{MW}

HÉBERGEMENT ASCI CANADA INC. (ASCI)

06_{MW}

1151203 B.C. LTD (CENTMILL)

20_{MW}

TOTAL

122_{MW}

Puissance additionnelle visée par les ententes (sites actuels et nouveau site)

BACKBONE HOSTING SOLUTIONS INC. (BHS)

0 MW

HÉBERGEMENT ASCI CANADA INC. (ASCI)

0 MW

1151203 B.C. LTD (CENTMILL)

0 MW

TOTAL

0 MW

4. Volet communications

Volet Communications

- Offrir un point de chute pour canaliser les questions (en cours)
- Créer une page web informative (en cours)
- Mandater le Service des communications et de l'expérience citoyenne pour faire l'analyse et proposer une démarche participative entourant le projet

